

Tuléar, le 10 décembre 2010



Collège Etienne de
Flacourt



Didier TRIBOUT
Principal **Collège Etienne de Flacourt**
Rue REFOTAKA, BP 227
601- Tuléar Madagascar
didier.tribout@yahoo.fr
Tél/Fax : + 216 20 94 426 68
Tél. personnel : + 261 32 05 189 78



COMITE DE GESTION DU 09 DECEMBRE 2010

PROCES VERBAL

Titre
Fonction

Dossier suivi par

Téléphone/Fax
+ 261 20 94 426 68
GSM
+261 32 07 601 10

Mél

cftulear@moov.mg

adresse :
Rue REFOTAKA
BP 227
TULEAR

MADAGASCAR

Etaient présents :

- Membres à voix délibérative : ANVARALY Ayoub, ABIDALY Marie Christine, JEANPIERRE Alain, ERNOULD Joëlle, BERNIER Philippe, MAMISOA Sahondranirina, RAHANTANIRAINY Joseline, TURLAN François
- Membres à voix consultative : TRIBOUT Didier, GATEAU Séverine, MELARD Jacky

Absent : ZAFERA Gilbert.

Ordre du jour :

- Vote du budget primitif 2011
- Questions diverses :
 - o Achat d'un véhicule pour l'internat
 - o Temps de surveillance entre la fin des cours et le tutorat
 - o Divers

La séance est ouverte à 17h30.

1) Budget 2011 :

Le budget est présenté sous forme d'un diaporama power point. Le Principal indique que le détail ligne par ligne est disponible auprès de la DAF du collège pour les membres qui souhaiteraient davantage de précisions sur des points précis.

L'examen du budget 2011 commence par un rappel sur les modalités d'élaboration d'un budget dans un établissement conventionné ainsi que sur les modalités de fonctionnement.

En ce qui concerne le compte G1 (budget général), il accuse une contraction de 9,15%, passant de 1 092 257 € à 1 000 153 €.

En dépenses :

Sur le chapitre 607, le Principal indique qu'à la rentrée prochaine, l'établissement achètera les fournitures scolaires des seuls élèves boursiers. Le système actuel est lourd, et génère des stocks coûteux pour le collège. Nombre de familles choisissent dans les fournitures ce qui les intéressent et laissent le reste qui abonde le stock.

Sur le chapitre 624, le Principal rappelle que l'établissement cotise à la formation continue des personnels 1% de sa masse salariale locale et qu'en retour, les



formations des enseignants sont prises en charge (déplacement, hébergement, formation) par le LFT, établissement support du PRF. Il rappelle aussi que l'AEFE contribue pour 80% au budget de la formation continue sur Madagascar.



Sur le chapitre 626, Madame ABIDALY souligne que l'établissement va fermer un de ses deux comptes locaux afin de réduire les frais bancaires et qu'un service de e-banking va être mis en place avant la fin de l'année afin de pouvoir consulter les comptes en ligne.

2/2

Sur les chapitres 644 & 645, la discussion s'engage sur l'augmentation des salaires proposée aux contrats locaux.

Monsieur TURLAN rappelle les efforts consentis par les salariés l'an dernier, fermeture de 12, 5 postes de RL et hausse de 3 à 5% des salaires, inférieure à l'inflation, estimée à 10% l'an dernier. Il souligne aussi l'augmentation de la charge de travail avec des effectifs en hausse dans les classes et demande que les personnels ne soient pas sacrifiés sur l'autel de l'équilibre budgétaire.

Le Président ANVARALY souligne que les efforts ont été appréciés mais qu'il ne doit pas y avoir de relâchement immédiat, que la situation reste fragile et que si l'embellie financière annoncée doit profiter au personnel, elle doit aussi profiter aux familles, qui ont subi 4 années de hausse des écolages de 20% et l'an dernier de 16, 5%. Le Comité de Gestion souhaite que cette année, la hausse des écolages soit limitée à 9%. Un des curseurs est donc l'augmentation des salaires. Aller au-delà des 6% ferait passer les hausses d'écolage à deux chiffres.

Le Principal rappelle aussi que les exonérations accordées pour la scolarisation des enfants du personnel représentent un coût de 78 millions de MGA à la charge de l'établissement et qu'il faut en tenir compte comme d'un avantage substantiel.

Monsieur TURLAN souligne que cet avantage ne profite pas à l'ensemble du personnel.

Le Principal ajoute que les personnels bénéficient d'une prime de fin d'année sous la forme d'un sac de riz d'un montant de 63 000 MGA et que le niveau des salaires dans l'établissement est supérieur à celui des autres conventionnés du REFM.

Monsieur TURLAN relaie l'inquiétude des personnels au regard de la hausse des prix et de la baisse du pouvoir d'achat imputable à des augmentations salariales inférieures à l'inflation estimée.

Le Principal affirme comprendre et partager la légitime inquiétude des personnels mais explique qu'il faut se placer en perspective avec les établissements du même type, mais aussi considérer la situation des personnels des autres établissements privés de la ville, sans parler du secteur public. Il insiste également sur la situation générale des fonctionnaires français, qui ne seront pas augmentés en 2011, et qui subissent une baisse régulière de pouvoir d'achat depuis bientôt 20 ans.

Madame ABIDALY ajoute qu'une hausse supérieure des salaires entraînerait une hausse des écolages et le risque d'asphyxier les familles non boursières, qui paie les écolages les plus élevés du REFM, à l'exception de l'EGD.

Monsieur JEANPIERRE pense que ce n'est pas non plus à l'employeur de supporter l'inflation et que tout le monde, par son mode de consommation, en est en partie responsable. Il estime qu'une augmentation de 9% des écolages et de 6% des salaires constitue un compromis acceptable par tous.

Madame MAMISOA demande s'il serait possible de répartir les salaires sur 13 mois afin de faire baisser le montant d'imposition des personnels.

Monsieur MELARD répond que ce n'est pas possible et que l'établissement ne peut pas envisager de mettre en place un système dérogatoire aux règles fixées par l'administration fiscale.

Le Principal rajoute qu'un tel système équivaldrait à baisser les salaires, ce qui entraînerait une renégociation des grilles salariales et que de toute façon, le collège ne s'engagera pas à jouer avec le fisc.

Suite à une question de Madame RAHANTANIRAINY sur les augmentations des vacances, le Principal répond que les vacances seront augmentées de 6% également mais au 01.09.2011 et non pas au 01.01.2011.



3/3

Sur les chapitres 658.32 à 658.38, Monsieur TRIBOUT se félicite d'une hausse limitée à 3% concernant le coût des personnels résidents malgré une hausse de 10% de l'ISVL au 01.10.2010 et une remontée du taux de participation à la prise en charge des résidents de 28 à 33%. Ce bon résultat a été obtenu grâce à une anticipation de l'évolution des coûts en fermant deux postes de résidents au 31.08.2010. La fermeture d'un dernier poste au 31.08.2011 permettra d'envisager positivement le passage à un taux de remontée de 40% en 2012.

Monsieur JEANPIERRE demande si l'on est sûr que le passage des 40% constituera la dernière hausse ?

Le Principal souligne que l'établissement a suivi à la lettre les recommandations de l'audit de 2007, que tous les objectifs assignés par l'AEFE ont été atteints, qu'une nouvelle hausse serait difficilement envisageable sous la forme du partenariat actuelle.

Sur les chapitres 658.8 et 606.83, le Principal annonce le maintien des crédits pédagogiques à leur niveau antérieur, la baisse des effectifs compensant l'inflation.

Il rappelle, suite à une question de Monsieur TURLAN sur le montant accordé à chaque classe, que cette répartition n'a plus lieu d'être et qu'il souhaite que l'on sorte de la logique de moyens pour privilégier la logique de projets. Et que de toute façon, une solution sera toujours trouvée afin de ne pas gêner les activités des classes.

Une réunion aura lieu en janvier pour le primaire et le secondaire afin d'annoncer le montant des crédits et de décider en commun des priorités en ce qui concerne les achats de manuels scolaires par exemple.

Le Président ANVARALY souligne que la pédagogie est la première priorité de l'APE.

En recettes :

Les recettes sont en baisse malgré un effectif quasi stable mais les réductions tarifaires accordées en maternelle pèsent sur les rentrées financières de l'établissement. Il n'en demeure pas moins que ce choix sera renouvelé à la rentrée 2011/12.

Monsieur BERNIER demande pourquoi le montant des écolages des élèves boursiers baisse ?

Le Principal répond que cette variation du montant des rentrées en euro est davantage imputable à un réajustement des sommes versées par le service des bourses de l'AEFE suite aux variations du MGA qu'à une baisse effective du nombre d'élèves. Un point de situation sur les effectifs boursiers sera fait lors de la prochaine réunion de bureau du CG.

Sur le service spécial de l'internat (L2), le budget est en hausse de 11%. Il est souligné qu'en dépit de sa qualité reconnue de tous, l'internat de Tuléar pratique des tarifs les moins élevés du REFM.

Les échanges étant terminés, le budget est mis au vote :

POUR : 7

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

2) Questions diverses :



4/4

- **Achat d'un véhicule de l'internat :**

Madame MAMISOA a écrit à l'APE afin de savoir si l'établissement comptait racheter un véhicule de service pour l'internat car la Directrice utilise pour l'heure son véhicule personnel contre un défraiement de 50 000 MGA par semaine. Elle estime que cette somme n'est pas suffisante et ne tient pas compte de la dépréciation et de l'entretien du véhicule.

Après discussion générale, le comité de gestion ne souhaite pas pour l'heure acheter un véhicule pour des raisons, tant de coût, que de qualité de l'offre sur Tuléar.

Néanmoins, afin que Madame MAMISOA ne soit pas perdante dans le service qu'elle rend, il est proposé de lui accorder une indemnité kilométrique basée sur le code des impôts.

POUR : 8

- **Surveillance entre la fin des cours et le début du tutorat :**

Monsieur TURLAN demande si l'établissement envisage de rémunérer le ¼ d'heure de surveillance opéré par les enseignants entre la fin des cours à 16h30 et le début du tutorat à 16h45.

Le Principal regrette le principe même de cette demande. Il rappelle qu'il a proposé le paiement des heures de tutorat par le FSE afin d'en minorer l'impact sur l'imposition des personnels et trouve qu'une meilleure organisation des enseignants permettrait de n'effectuer qu'un ¼ d'heure toutes les deux semaines ! Qu'enfin, si les personnels ne sont pas capables de donner ¼ d'heure à l'établissement, il envisagerait d'autres formules pour encadrer cette activité, et que c'est pour lui une question de principe sur laquelle il ne transigera pas.

- **Intervention de Monsieur BERNIER**

Monsieur BERNIER s'étonne de la différence de traitement entre la table d'honneur et les autres tables lors de la réception de l'Ambassadeur et parle de ségrégation en la circonstance.

Le Principal rappelle qu'il est habituel de dresser une table d'honneur pour les invités extérieurs ainsi que pour les personnes qui reçoivent une décoration. Le buffet était identique pour tous, seuls les verres étaient différents (verres pour la table des invités et gobelets plastiques pour les autres). Le Principal ne jugeait pas utile d'acheter plus d'une centaine de verres pour cette unique occasion. Il réfute naturellement l'idée de toute ségrégation qui va à l'encontre des valeurs humanistes portées par l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Principal

Le Président de l'APE

La Secrétaire de Séance

Didier TRIBOUT

Ayoub ANVARALY

Séverine GATEAU